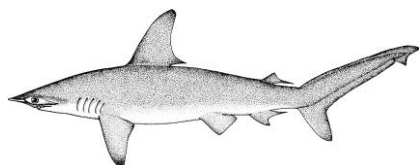


APPENDICE IX

RESUME EXECUTIF : REQUIN-MARTEAU HALICORNE (2025)



Espèce de l'ANNEXE II de la CITES

Tableau A 1. État du requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) de l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2018
Océan Indien	Captures déclarées 2024 (t) ³	1 537	
	Requins non compris ailleurs (nca) ² 2024 (t)	15 694	
	Captures moyennes déclarées 2020-24 (t)	766	
	Moyenne requins non compris ailleurs (nca) ² 2020-2024 (t)	24 976	
	RMD (1 000 t) (IC 80%)	Inconnu	
	F _{RMD} (IC 80%)		
	SB _{RMD} (1 000 t)(IC 80%)		
	F _{actuelle} /F _{RMD} (IC 80%)		
	SB _{actuelle} /SB _{RMD} (IC 80%)		
	SB actuelle /SB ₀ (IC 80%)		

¹ Limites pour l'océan Indien = zone de compétence de la CTOI.

² Comprend toutes les autres prises de requins déclarées au Secrétariat de la CTOI et pouvant contenir cette espèce (c.-à-d. SHK : Divers requins nca ; SPN : Requins marteau nca).

³ Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2023 : 0% Toutes les captures de la base de données ont été déclarées par les CPC.

Code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{RMD} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{RMD} ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F _{année} /F _{RMD} > 1)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F _{année} /F _{RMD} ≤ 1)		
Pas évalué/Incertain		

Tableau A 2. État de menace du stock de requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*) dans l'océan Indien selon l'UICN.

Nom commun	Nom scientifique	État de menace selon l'UICN ³		
		État mondial	OIO	OIE
Requin-marteau halicorne	<i>Sphyrna lewini</i>	En danger critique	En danger critique	–

UICN = Union internationale pour la conservation de la nature ; OIO = Océan Indien Ouest ; OIE = Océan Indien Est.

³Le processus d'évaluation de menace de l'UICN est indépendant de la CTOI et est uniquement présenté à titre d'information.

Source : Liste rouge de l'IUCN 2020, Rigby et al 2019

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. L'état de menace de l'UICN actuel « En danger critique » s'applique au requin-marteau halicorne au niveau mondial mais, pour l'océan Indien Ouest, l'état est précisément « En danger critique » (**Tableau A**). L'évaluation des risques écologiques (ERA) réalisée pour l'océan Indien par le GTEPA et le CS en 2018 consistait en une analyse semi-quantitative d'évaluation des risques, destinée à évaluer la résilience des espèces de requins à l'impact d'une pêcherie donnée, en combinant la productivité biologique de l'espèce et sa susceptibilité à chaque type d'engin de pêche (Murua *et al.* 2018). Le requin-marteau halicorne a obtenu un faible classement de vulnérabilité (n° 17) dans l'ERA de la palangre, car il a été estimé être l'une des espèces de requins les moins productives mais également peu sensibles à la palangre. Le requin-marteau halicorne a été estimé par l'ERA comme étant la douzième espèce de requin la plus vulnérable à la senne, mais avec un niveau de vulnérabilité inférieur à celui de la palangre, du fait d'une sensibilité inférieure. Il existe une pénurie d'informations disponibles sur cette espèce et il est peu probable que cette situation s'améliore à court ou à moyen terme. Les requins-marteau halicorne sont fréquemment capturés par de nombreuses pêcheries de l'océan Indien. Ils sont extrêmement vulnérables aux pêcheries de filets maillants et de chalut ciblant la crevette, notamment lorsqu'ils se trouvent dans et autour des zones de nourricerie. Les requins-marteau halicorne sont fréquemment débarqués dans les pêcheries côtières de l'océan Indien occidental et sont souvent enregistrés parmi les espèces avec les plus fortes captures en nombre. Alors que les données de captures au niveau de l'espèce sont limitées pour cette région, il existe plusieurs sources de données publiées et non-publiées faisant état de captures de cette espèce. En outre, les petits occupent des zones de nourricerie côtières et peu profondes, souvent lourdement exploitées par les pêcheries côtières. En raison des caractéristiques de leur cycle vital, (les requins-marteau halicorne vivent relativement longtemps (plus de 30 ans), ont assez peu de petits (<31 petits tous ans)), ils sont vulnérables à la surpêche. L'état du stock est **inconnu** faute de données disponibles pour une évaluation quantitative du stock ou des indicateurs des pêches de base (**Tableau A**).

Perspectives. L'augmentation marquée des captures par rapport à l'année précédente (200 t) est due à la ventilation de la déclaration par espèce du Kenya et de la Tanzanie, qui déclaraient auparavant les requins sous forme agrégée. La piraterie dans l'océan Indien occidental a entraîné le déplacement et donc la concentration consécutive d'une partie importante de l'effort de pêche palangrier vers certaines zones du sud et de l'est de l'océan Indien. Certains palangriers sont retournés dans leurs zones de pêche traditionnelles du Nord-Ouest de l'océan Indien, du fait de la présence accrue de personnel de sécurité à bord des navires, à l'exception de la flottille japonaise qui n'a pas retrouvé ses niveaux de présence d'avant le début de la menace de piraterie. Il est donc peu probable que la capture et l'effort exercé sur le requin-marteau halicorne par les flottilles palangrières aient diminué dans les zones australes et orientales au cours de cette période, ce qui pourrait avoir abouti à un épuisement localisé. La mortalité provenant des pêcheries côtières reste élevée et peu suivie.

Avis de gestion. Malgré l'absence d'informations sur l'évaluation du stock, la Commission devrait envisager d'adopter une approche de précaution en mettant en place des mesures de gestion pour le requin-marteau halicorne. Bien qu'il existe des mécanismes encourageant les CPC à respecter leurs obligations en matière d'enregistrement et de déclaration (Résolution 18/07), ils doivent être mieux appliqués par la Commission, de sorte à mieux informer les avis scientifiques.

Il convient de noter également les points clés suivants :

- **Rendement Maximum Durable (RMD)** : Inconnu.
- **Points de référence** : Non applicable.

- **Principaux engins de pêche** (2019-2023) : Filet maillant, ligne à main, palangre côtière, senne tournante, filet maillant hauturier, pêcheries de chalut ciblant la crevette
- **Principales flottilles** (2019-23) : Mozambique, Madagascar, Kenya, Tanzanie, Sri Lanka, Malaisie, R.I. d'Iran (déclaré comme rejets/remise à l'eau vivants par Royaume-Uni, UE-France, Afrique du sud) (pêcheries artisanales)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- De Bruyn, P., Dudley, S.F.J., Cliff, G. and Smale, M.J., 2005. Sharks caught in the protective gill nets off KwaZulu-Natal, South Africa. 11. The scalloped hammerhead shark *Sphyrna lewini* (Griffith and Smith). *African Journal of Marine Science*, 27(3), pp.517-528.
- Doukakis, P., Hanner, R., Shivji, M., Bartholomew, C., Chapman, D., Wong, E. and Amato, G., 2011. Applying genetic techniques to study remote shark fisheries in northeastern Madagascar. *Mitochondrial DNA*, 22(sup1), pp.15-20.
- Kiilu, B.K., Kaunda-Arara, B., Oddenyo, R.M., Thoya, P. and Njiru, J.M., 2019. Spatial distribution, seasonal abundance and exploitation status of shark species in Kenyan coastal waters. *African Journal of Marine Science*, 41(2), pp.191-201.
- Humber, F., Andriamahaino, E.T., Beriziny, T., Botosoamananto, R., Godley, B.J., Gough, C., Pedron, S., Ramahery, V. and Broderick, A.C., 2017. Assessing the small-scale shark fishery of Madagascar through community-based monitoring and knowledge. *Fisheries Research*, 186, pp.131-143.
- Marshall, N.T., and Barnett, R. 1997. The trade in sharks and shark products in the Western Indian and Southeast Atlantic Oceans. Nairobi, Kenya.
- Murua H, Santiago, J, Coelho, R, Zudaire I, Neves C, Rosa D, Semba Y, Geng Z, Bach P, Arrizabalaga, H., Baez JC, Ramos ML, Zhu JF and Ruiz J. (2018). Updated Ecological Risk Assessment (ERA) for shark species caught in fisheries managed by the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC). IOTC–2018–SC21–14_Rev_1.
- Osuka, K.E., Samoilys, M.A., Musembi, P., Thouless, C.J., Obota, C. and Rambahiniarison, J., 2025. Status and characteristics of sharks and rays impacted by artisanal fisheries: potential implications for management and conservation. *Marine and Fishery Sciences (MAFIS)*, 38(1).
- Rigby, C.L., Dulvy, N.K., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M.P., Herman, K., Jabado, R.W., Liu, K.M., Marshall, A., Pacoureau, N., Romanov, E., Sherley, R.B. & Winker, H. 2019. *Sphyrna lewini*. The IUCN Red List of Threatened Species 2019: e.T39385A2918526. Accessed on 06 December 2023.
- Robinson, L., and Sauer, W.H.H. 2013. A first description of the artisanal shark fishery in northern Madagascar: implications for management. *African Journal of Marine Science*, 35:1, pp. 9-15, DOI: 10.2989/1814232X.2013.769906